

301 P NP **DM131**

Projet d'ouverture et d'exploitation d'une
mine d'apatite à Sept-Îles

6211-08-009

Catherine Allard
et Steve Dubreuil

Moisie (Québec) †

MÉMOIRE CONCERNANT
LE PROJET D'OUVERTURE ET D'EXPLOITATION D'UN GISEMENT D'APATITE
À SEPT-ÎLES PAR MINE ARNAUD INC.

Présenté à
Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Mémoire préparé par
Catherine Allard et Steve Dubreuil

Citoyens, Steve Dubreuil est natif de la ville de Sept-Îles et Catherine Allard s'y est établie en 2011 pour la qualité des paysages et de l'environnement qu'offre la ville et la région.

18 septembre 2013

INTRODUCTION

À titre de citoyens impliqués dans notre communauté, fiers et attachés à notre qualité de vie septilienne, nous avons suivi de près l'évolution du dossier d'ouverture et d'exploitation d'un gisement d'apatite à Sept-Îles par Mine Arnaud inc. (MA). En ce sens, nous avons, entre autres, assisté aux rencontres d'information liées au processus du BAPE.

Invités à exprimer nos préoccupations face à l'éventualité de l'installation du projet MA sur le territoire de la ville de Sept-Îles, voici quelques points qui nous interpellent particulièrement, et qui nous semblent avoir été peu traités jusqu'à présent.

VOLET ENVIRONNEMENTAL

L'aspect du paysage de la baie de Sept-Îles est déjà très transformé par les industries lourdes qui se sont implantées sur son rivage depuis les années 1950. Le projet MA viendrait s'installer au cœur de la section du littoral septilien la moins perturbée par l'activité humaine. Une transformation de ce dernier segment naturel diminuerait l'ensemble de la qualité visuelle observée à partir de la ville. Il s'agit du paysage que les institutions locales et régionales tentent de mettre en valeur depuis nombre d'années comme étant un exemple de la bonne cohabitation entre l'industrie et la nature.

Cinq mille litres de mazout ont été accidentellement déversés dans la baie de Sept-Îles au début de septembre 2013. Ce déversement a causé des torts majeurs aux écosystèmes de marais salants dont la gravité nous sera évidente dans quelques années. Est-ce que la population souhaite véritablement vivre avec les conséquences d'un déversement quotidien intentionnel d'une soupe chimique (dont, semble-t-il de l'uranium) par le ruisseau Clet vers cette même baie, et ce durant 25 ans?

Le territoire ciblé par le projet MA constitue le seul secteur à potentiel agricole sur le territoire entourant la baie. Rappelons qu'un village agricole surnommé « la colonie » a existé dans les cantons Arnaud et Letellier à partir des années 1930. Le commerce *Le Végétarien*, situé à l'embouchure Est du ruisseau Clet, en est la continuité.

VOLET SOCIAL ET SANTÉ PUBLIQUE

Nous avons des préoccupations importantes quant à l'intensité réelle du bruit des explosions au quotidien, sur la santé humaine. L'impact du stress lié aux explosions (bruits, secousses, etc.) aura des effets néfastes, majeurs et durables sur la qualité de vie des citoyens de toute la ville : du canton Arnaud jusqu'à Moisie. De plus, nous avons des préoccupations quant aux impacts réels des vibrations des ondes souterraines sur la faune de la baie de Sept-Îles.

La communauté innue de Uashat constitue une population trop souvent silencieuse mais néanmoins en première ligne face aux impacts pressentis du projet MA. Outre l'agglomération des secteurs Ferland et Place de l'Anse, la communauté actuelle de Uashat est située elle aussi en ligne directe en aval des installations projetées. Qui plus est, les nouveaux développements de Uashat au nord de Place de l'Anse accueilleront à court terme des dizaines de familles innues dont le portrait de santé est déjà vulnérable selon les données statistiques émises par le ministère de la Santé. Souhaite-t-on vraiment soumettre notre population à de nombreux autres facteurs de risques supplémentaires?

Les annonces faites en 2011 et 2012 lors du lancement du « projet plan Nord », dont la plupart, deux ans plus tard, demeurent théoriques, ont eu le mérite de démontrer certaines failles dans la structure municipale face à des projets de développement rapides et d'envergure. À titre d'exemple, les impacts sociaux de ce développement soudain ont eu les effets suivants : baisse du taux d'inoccupation des logements qui a avoisiné les 0,2 % durant plusieurs mois; hausse vertigineuse du coût de location des logements et des résidences; explosion des demandes dans les centres d'hébergement sociaux; forte hausse des demandes d'assistance dans les banques alimentaires; ségrégation de la part des propriétaires dans la sélection de leurs locataires (réservés aux travailleurs). Hausse des taxes municipales qui découle de la hausse des valeurs immobilières, qui affecte grandement les propriétaires à revenu moyen dans leur pouvoir d'achat. Stress immense sur la population à revenu moyen et faible qui s'est vue confrontée à une hausse généralisée du coût de la vie. Ce stress a parfois même poussé des familles implantées depuis longtemps à Sept-Îles à quitter la région.

Avant même de promouvoir la venue de travailleurs de l'extérieur, souvent liés à des horaires temporaires, les instances municipales devraient veiller à ce que ses citoyens de longue date se sentent encore chez eux, et puisse continuer de contribuer au développement stable de la richesse sociale et culturelle locale.

Des expériences vécues à Fermont, Havre-Saint-Pierre, Schefferville démontrent que la présence d'un corps ouvrier de passage présente plus d'inconvénients que d'avantages dans son milieu d'accueil. Au-delà de quelques commerces qui voient leur chiffre d'affaires augmenter, des institutions publiques locales se voient confrontées à une affluence soudaine qui résulte en services de moins grande qualité et disponibilité pour la population d'origine.

VOLET ÉCONOMIQUE

Est-ce la seule et unique avenue possible que de promouvoir un autre projet minier pour soit disant diversifier l'économie de la région? L'apatite est un minéral dont la valeur, elle aussi, fluctue au gré des marchés et semble suivre, depuis un an, une tendance à la baisse.

Les acteurs du développement économique devraient plutôt, lorsqu'il est question de diversifier notre économie, favoriser d'autres formes de développement à long terme tels que le tourisme, l'horticulture, l'agriculture durable et en harmonie avec les écosystèmes riverains, marins et les populations végétales, animales et humaines qui y vivent.

La matière première extraire par MA serait exportée en Norvège, donc non transformée au Québec. Puisque, à court terme, Yara devient seule actionnaire de l'entreprise, comment croire que les retombées seront si importantes et significatives pour les Québécois? À qui va réellement profiter le projet?

L'utilisation des engrais chimiques tels que ceux produits par Yara vont à l'encontre des usages plus respectueux de l'environnement et des cultures biologiques.

Que sait-on des antécédents de Yara International quant à son rôle de « citoyen corporatif » dans les nombreux projets industriels et chimiques qu'elle a mis de l'avant sur les cinq continents depuis sa fondation? Peut-être y trouverait-on matière à s'inquiéter encore plus?

La Scandinavie en général et la Norvège en particulier est reconnue sur l'échiquier politique mondial comme un modèle de social-démocratie. Si le citoyen norvégien moyen savait à quel point le projet MA divise la société septilienne à différents points de vue (écologique, économique, santé humaine et de l'habitat) serait-il lui-même en accord avec un pareil projet invasif s'il se déroulait près de chez lui?

À l'instar de plusieurs milliers de citoyens septiliens, nous croyons qu'une véritable évaluation de l'acceptabilité sociale passe nécessairement par un référendum.